

/DE.-  
REPUBLIQUE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N° 93-24 du 9 Février 1993

Portant nomination de Monsieur ZHANG  
YIN GENG en qualité de Directeur  
Général de la Société des Industries  
Textiles du Bénin (SITEK).

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-022 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision N°042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret N°91-175 du 29 Juillet 1991 portant Composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°92-62 du 10 Mars 1992 portant Organisation, attributions et fonctionnement du Ministère de l'Industrie, des Petites et Moyennes Entreprises ;
- VU le Protocole d'Accord relatif à la troisième co-gestion de la SITEK du Bénin signé le 29 Mars 1991 entre la Chine et le Bénin ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Novembre 1992,

          D E C R E T           :

Article 1er.- Monsieur ZHANG YIN GENG est nommé Directeur Général de la Société des Industries Textiles du Bénin (SITEK).

Article 2.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter du 1er Juillet 1991 et sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 9 Février 1993

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat, Secrétaire Général  
à la Présidence de la République,



Désiré VIEYRA

Le Ministre de l'Industrie et des  
Petites et Moyennes Entreprises,



Rigobert LADIKEO

Le Ministre des Finances,



Paul DOSSOU

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 I ECGPR 4 MIPLE MF 3 AUTRES  
MINISTERES 17 SGG 4DB DCF DSDV DTCP DI 5 BN DAN ELC 3 DCST CSL  
GCONB 3 UNB FASJEP ENA 3 SITEX 4 INTERECSE 1 JO 1.-